

ATTESTATION-INSCRIPTION-VIDE GRENIER PERSONNES PHYSIQUES

Dimanche 6 septembre 2026

Je soussigné(e), NOM Prénom né (e) le
A département :

Adresse : CP : Ville :

Tel : Mail :

Piece d'identité n° : Délivrée le Par

Déclare sur l'honneur :

-ne pas être commerçant (e)

-ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)

-ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à :, le Signature :

Ci-joint règlement de : € pour l'emplacement d'une longueur de M

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre remis au maire de Mées.

ATTESTATION-INSCRIPTION-VIDE GRENIER PERSONNES MORALES ET PROFESSIONNELLES

Dimanche 6 septembre 2026

Je soussigné(e), NOM :, PRENOM : Fonction:.....
Représentant de société /association.....

N° registre commerce /métier : de.....
dont le siège est à (adresse).....

adresse du représentant

CP..... Ville..... Tel.....

Mail : Piece d'identité n°
délivrée le par.....

Déclare sur l'honneur :

être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce

-tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

Fait à :, le Signature :

Ci-joint règlement de : € pour l'emplacement d'une longueur de M

attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre remis au maire de Mées.

ENVOYER DOSSIER COMPLET ET CHEQUE A L'ORDRE « LES PETITS CIGOGNEAUX » à MAM LES PETITS CIGOGNEAUX , 412 route de Cazaous 40990 MEES.

L'attribution

des places se fera dans l'ordre chronologique d'inscription. Celle-ci est confirmée à réception du **DOSSIER COMPLET (fiche d'inscription+copie carte identité +chèque)**. En cas de désistement d'un participant, ses droits d'inscription ne lui seront pas restitués. L'installation se fera à partir de 7h. Tout emplacement non occupé à 9 h sera considéré comme défection. Fermeture des portes à 17h. Démontage impérativement achevé à 18h.

Manifestation ouverte à tous : particuliers, associations et professionnels. Sont interdits à la vente les armes (toutes catégories) et les articles à connotation pornographique.

L'association décline toutes responsabilités en cas de perte et/ou de vol des objets. Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.